

MODULE CREDIT A LA CONSOMMATION

Durée de la formation une journée (7 heures)
Ventilation des heures spécifiques : 7h IOBSP

Formateur : Michel FLEURIET

FORMATION FOAD

Public visé et pré-requis pour suivre la formation : Professionnels de la gestion de patrimoine ; être identifié comme CIF auprès de l'ANACOFI-CIF ou travailler dans une société possédant le statut CIF.

Moyens pédagogiques et techniques : Fichiers Powerpoint, Word, PDF

Objectifs : Cette formation est destinée aux personnes distribuant des crédits sur les lieux de vente ainsi qu'aux intermédiaires intervenant pour les dossiers de regroupement de crédits. Elle permet d'obtenir l'attestation de formation LCC Loi sur la distribution du Crédit à la Consommation conforme à l'article L 311-8 du code de la consommation dont le contenu est fixé par l'article D 314-27 du même code modifié par Décret n°2018-431 du 1er juin 2018 - art. 7.

Moyens techniques :

Le stagiaire reçoit des codes de connexion à la plate-forme par mail.

Il n'est pas nécessaire d'utiliser un logiciel particulier, il suffit d'être muni d'un ordinateur avec une connexion Internet.

Il doit se connecter au portail suivant : <http://www.anacofi.mesformations.fr/cif.php>

Les modalités d'assistance auprès du stagiaire se font dès que la demande émane de lui soit par mail ou par téléphone. Il existe à sa disposition un service technique pour les problèmes spécifiques de connexion et pour les modalités pédagogiques, le service juridique avec une permanence téléphonique est disponible.

Modalités de suivi :

Un QCM doit être réalisé à l'issue de cette formation sur le portail dédié à cet effet.

Évaluation de la formation / sanction de la formation :

Il est proposé des exercices d'entraînement pour effectués des bilans intermédiaires qui permettent des contrôles sur l'acquisition et/ou le perfectionnement acquis au cours de la formation.

L'intégralité de la formation de la formation est évaluée par un QCM en fin de parcours.

Le stagiaire disposera de 1h pour effectuer son QCM de validation de 16 questions.

La formation est sanctionnée par une attestation de réussite.

- **L'environnement du crédit de trésorerie et à la consommation**
- **Principaux textes législatifs**
- **Les caractéristiques techniques et financières du crédit à la consommation**
- **Le droit de la clientèle et les obligations**
- **Connaissances et diligences à accomplir pour assurer la bonne information de l'emprunteur**
- **La préparation d'un dossier de crédit à la consommation**
- **Les connaissances et les démarches nécessaires à la prévention du surendettement**
- **La connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au chapitre Ier du titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions.**